

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b><u>Nombre de membres :</u></b> En exercice : 13 Présents : 10 Votants : 12	<b><u>L'an deux mille douze</u></b> Le 5 Septembre à vingt heures trente minutes  Le Conseil Municipal de la Commune de CERNEX dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame le Maire, Josiane CHARRIERE. <b><u>Date de la convocation : le 30 Août deux mille douze</u></b> Heure de début de séance : 21 H
<b><u>Présents :</u></b> Josiane CHARRIERE, Vincent TISSOT, Rodolphe ADAM, Christine DUBOIS, William BURNET, Jean-François BLANDIN, Erwan BELLARD, Sasha JONES, Valérie HORCKMANS, Maryline DURET <b><u>Absent(s) sans procuration :</u></b> Frédéric MEGARD <b><u>Absent(s) avec procuration :</u></b> Laurent FERAT, Chantal BAILLARD	

Intervention de Monsieur CONVERS concernant l'affichage de la réunion publique : affichée à bonne date et discussion sur le Monument aux Morts – intervention de M. Georges MEGEVAND et Mme Suzanne MEGEVAND

**Déplacement du Monument aux Morts**

Après avoir convoqué les anciens d'AFN de Cernex le lundi 4 avril 2011 et la visite sur place du Général Jean-Michel WABINSKI pour le Souvenir Français, il a été convenu qu'une mise en valeur de la stèle était souhaitable et envisageable sans l'endommager.

De plus, concernant l'aménagement futur de l'esplanade de l'église, son emplacement actuel en gêne l'accès : il est proposé de le déplacer sur le côté droit de l'édifice.

Pour ces travaux, le Conseil Général accorde 5000 € de subvention et le Souvenir Français 3000 €, pour un devis de travaux de 13 548 € HT, par l'entreprise Challier, tailleur de pierres.

Vote : 8 POUR - 4 ABSTENTIONS

**Règlement Intérieur PICOTIN**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal qu'un Règlement Intérieur, doit être élaboré à chaque rentrée scolaire.

En effet, afin de valider les mises à jour, une délibération doit être prise, autorisant le Maire à appliquer ces modifications, inscrites sur le document en annexe.

Vote : 11 POUR – 1 ABSTENTION

**Augmentation des repas cantine et adultes SHCB**

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal que le prestataire des repas cantine et adultes SHCB applique à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2012, l'indice de révision du tarif de leur prestation.

Cet indice fait ressortir un taux d'augmentation des repas de 2.89 %. Ce qui porte les repas cantine à 2.83 € soit un supplément de 0.08 € pour la cantine et 4.32 € pour les adultes soit un supplément de 0.12 €.

Vote : 10 CONTRE - 2 POUR

## **Travaux sur Réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications au Hameau de Chez Gresat**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération au Hameau de Chez Gresat et figurant sur le tableau annexe :

- Montant global estimé à	175 728 €
- Participation financière communale	96 906 €
- Frais généraux à la charge de la Commune	5 271 €

Approuve le financement des opérations programmées notamment la répartition financière proposée, soit en 15 annuités, débutant au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2014

Vote : 12 POUR

## **Travaux sur Réseaux de distribution publique d'électricité, d'éclairage public et de télécommunications au Hameau de Verlioz**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que le SYANE envisage de réaliser, dans le cadre de son programme 2012, l'ensemble des travaux relatifs à l'opération au Hameau de Verlioz et figurant sur le tableau annexe :

- Montant global estimé à	349 515 €
- Participation financière communale	187 612 €
- Frais généraux à la charge de la Commune	10 485 €

Approuve le financement des opérations programmées notamment la répartition financière proposée, soit en 15 annuités, débutant au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Vote : 12 POUR

## **Election membres de la commission d'Appel d'offres**

Considérant qu'à la suite des élections municipales du 16 mars 2008, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée de ce mandat,

Considérant en outre qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires ; Il est en effet aujourd'hui obligatoire de pourvoir à l'élection d'un membre titulaire à la commission d'appel d'offres, en remplacement d'un membre démissionnaire, il s'agit de Monsieur Vincent Tissot, remplaçant de Monsieur Yannick Anglade.

Vote : 11 POUR – 1 ABSTENTION

## **CONVENTION RELATIVE A L'UTILISATION DES LOCAUX SCOLAIRES DE L'ECOLE DE CERNEX PAR LA COMMUNE DE CERNEX (non inscrite à l'ordre du jour)**

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal, que la Commune de Cernex, souhaite utiliser les locaux de l'école de Cernex, pour les activités suivantes :

- cantine, garderie périscolaire et Accueil de Loisirs

La présente convention a pour objet de fixer entre la Commune de Cernex et la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, les conditions dans lesquelles cette dernière met à disposition de la Commune de Cernex les locaux de l'école de Cernex.

Pour la Commune de Cernex, les bâtiments concernés situés dans les locaux scolaires de la Commune de Cernex sont précisément : La salle de motricité, la salle de sieste, le couloir/hall, la cour. Afin de valider les engagements de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles et de la Commune de Cernex, un projet de convention, fixant l'objet, et les conditions d'utilisation de ces équipements sont proposés et annexés

Vote : 8 POUR – 3 ABSTENTIONS – 1 CONTRE

### **DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL (non inscrite à l'ordre du jour)**

Conformément aux orientations par le Parlement en 2011 (article 125 de la loi de finances initiale pour 2011), l'article 144 de la loi pour 2012 a institué un mécanisme de péréquation pour le secteur communal et intercommunal.

Le FPIC consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées.

Cette péréquation n'ayant pas été prévue au budget primitif 2012 les écritures suivantes sont proposées pour régularisation des chapitres à savoir:

Dépense de fonctionnement	<u>Chapitre 014</u>	<u>Chapitre 022</u>
Comptes	73925 FPIC	022 Dépenses imprévues
	939.00 €	939 €

Vote : 12 POUR

### **Modification N° 1 du PLU (annule et remplace les précédentes incomplètes)**

Madame le Maire expose que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) nécessite une procédure de modification pour :

- suppression de la zone 2 AU au Pré Viennoz
- Suppression de l'emplacement réservé A 1390
- Reclassement de la zone 1 AU ac1 au chef-lieu en zone 1 AU bc1 avec adaptation de son règlement et de son orientation d'aménagement
- Corrections mineures du règlement
- Conditions d'ouverture au coup par coup rendues possibles pour certaines zones d'urbanisation futures

Vote : 11 POUR – 1 ABSTENTION

### **ACHAT TERRAIN AU CHEF LIEU (Rattachement)**

Madame le Maire informe le Conseil que la Commune envisage d'acquérir la parcelle ancien numéro parcelle 1326 (soit nouveau n° parcelle 1983) pour une surface de 87 m2 et un prix d'acquisition dont évaluation des Domaines à 80 € du m2, soit 6 960 € hors frais de notaire.

Vote : 9 POUR, 1 ABSTENTION, 2 CONTRE

Séance close à 21 h 50